



Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie française

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

PROJETS 2017

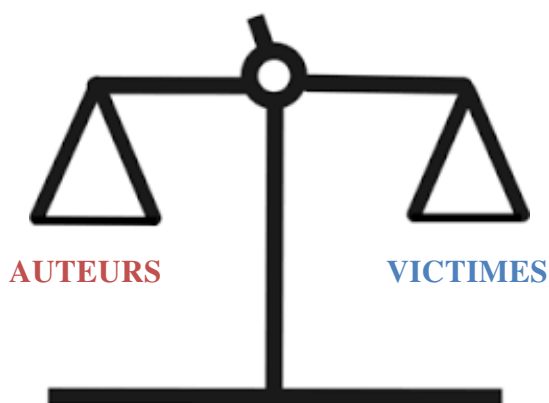
*Assemblée Générale
Mercredi 8 mars 2017*



L'APAJ est une association répondant aux exigences de la loi de 1901. Cette structure est animée au quotidien par une équipe de professionnels salariés, travaillant sous la guidance d'une directrice chargée de gérer l'association au quotidien, conformément aux lignes directrices votées annuellement, en assemblée générale, par les membres de l'association et soumise au contrôle régulier du conseil d'administration, lui-même représenté par une Présidente.

L'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie française intervient en matière de prise en charge globale et pluridisciplinaire du phénomène délinquant, tant en matière d'aide aux victimes au travers du pôle « Te Rama Ora » (1) qu'en matière de prévention de la délinquance et de la récidive via le pôle « Missions judiciaires » (2).

Le cumul de ces missions, loin d'être antagonistes, favorise une prise en charge de qualité, permet d'intervenir dans le cadre d'une approche globale et intégrée, de mettre en relief les problématiques de chacune des parties et de proposer des réponses réalistes et adaptées aux demandes et aux situations.



1. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS SALARIES

Cécile MOREAU :

Janvier 2005
Directrice
Intervenante aide aux victimes
Déléguée du Procureur
Diplômée d'un DESS (Master 2) en droit privé et sciences criminelles
option Droit des victimes
Diplômes Universitaires de criminologie

Heirava BROTHERRSON :

Juillet 2010
Agent d'accueil,
Secrétaire chargée du suivi de la comptabilité
Baccalauréat de comptabilité

1.1.1. Te Rama Ora : L'aide aux victimes

Wendy OTOMIMI :	Octobre 2010 Directrice Adjointe, Responsable du pôle TE RAMA ORA Juriste, Master 1 en droit, sciences criminelles et justice Bilingue français – marquisien – tahitien compris
Teanini Solenne REBEYROL	Octobre 2015 Juriste Certificat d'aptitude à la profession d'avocat
Chloé DELENNE :	Mai 2016 Psychologue, Master 2 de psychologie clinique et psychopathologie ; spécialité : psycho-criminologie et victimologie Bilingue français –anglais – italien
Alexandre BENJAMIN :	Septembre 2016 Juriste, Master 2 en droit international Bilingue Français –anglais- espagnol

1.1.2. Missions judiciaires : «Le travail auprès des auteurs d'infraction»

Tararaina Mana :	Septembre 2006 Déléguée du procureur Juriste – Licence de droit
Terangi DELIGNY:	Janvier 2015 Déléguée du procureur Master 1 Cadre du secteur sanitaire et social Master 2 Droit des activités économiques Bilingue Français –Tahitien

2. DES MEMBRES ACTIFS

2.1. Un conseil d'administration

Patrick MAUCOURANT,
Thierry MESNIL,
Thierry GERBOUIN,
Sébastien BRACH,

Président d'honneur
Président d'honneur
Président d'honneur
Président d'honneur (Trésorier de l'INAVEM)



Anne-Marie POMMIER,	Présidente
Nadia COULON	Vice-présidente
Lorna OPUTU,	Secrétaire
Valérie SIGAUD,	Secrétaire adjointe
Roland LEJEUNE,	Trésorier
Melaine FILIATRE,	Trésorière adjointe
Stéphanie HOCHET	Administrateur
Noëlline PARKER	Administrateur
Terii MATAUA	Administrateur

2.2. Une assemblée générale

En 2016, 35 hommes et 53 femmes ont adhéré à l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie française.

Ces 88 individus, réunis en assemblée générale examinent et approuvent, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, les bilans moraux et financiers des activités menées par l'association et décident des axes de développement et du budget de la structure.

L'assemblée générale constitue l'organe souverain de l'association.

Sont également membres de droit de l'assemblée générale, avec voix consultative :

- Le président de la Polynésie française ou son représentant ;
- Le président de l'assemblée de la Polynésie française ou son représentant ;
- Le haut commissaire de République en Polynésie française ou son représentant ;
- Le premier président de la cour d'appel de Papeete ou son représentant ;
- Le procureur général près la cour d'appel de Papeete ou son représentant ;
- Le commandant la gendarmerie pour la Polynésie française ou son représentant ;
- Le directeur de la sécurité publique ou son représentant ;
- Le bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats ou son représentant

3. BILAN DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE

Outre les activités menées directement auprès des victimes, personnes mises en causes ou condamnées pour avoir commis une infraction, l'APAJ a participé ou réalisés plus de [382 interventions extérieures en 2016](#) (contre 314 en 2015).

Ces 382 interventions extérieures jours ont mobilisé parfois simultanément plusieurs agents, et représentent 217 journées de travail.

Il s'agit notamment de réunions stratégiques de développement des politiques publiques en matière de prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes, de formations et de journées de sensibilisation.

La liste de ces réunions et interventions extérieures est annexée au présent rapport d'activités, elle peut néanmoins être résumée au travers des axes suivants :

*L'année 2016 comptait 251 jours ouvrés.
Les intervenants de l'APAJ outre l'accomplissement de leurs missions premières ont réalisés plus d'une intervention extérieure par jour (1.76).*

- ✓ Les réunions financières régulières avec nos partenaires financiers.
- ✓ Le suivi de la comptabilité et de la gestion de la structure réalisé en liaison avec la société d'expertise comptable EDEC
- ✓ Les réunions de partenariat (forces de l'ordre, de la justice, du secteur social, de la santé, Mairies et services communaux, délégation à la condition féminine)
- ✓ Les modules de formation, sensibilisations et Colloques (gendarmerie et police nationales, polices municipales, Groupe de réflexion sur la prévention des violences et les réunions de suivi, etc.)
- ✓ Les opérations de communication : journaux télévisés, reportages d'actualité, édition et diffusion de supports de communication et brochures
- ✓ Les réunions du personnel,
- ✓ Le temps consacré à la logistique et aux infrastructures et à la gestion du matériel et des stocks